

ENVOI n° 177

RÉPERTOIRE NOTARIAL

Notice aux souscripteurs

Les éditions LARCIER vous adressent :

LES INCAPABLES MAJEURS

par

Pierre MARCHAL

Premier président émérite de la Cour de Cassation

En 1984, Monsieur Marchal signait la première édition de son traité des « Incapables majeurs ». Commentant avec brio des matières éparses, difficiles et souvent mal connues des praticiens (interdiction, minorité prolongée, mise sous conseil judiciaire, loi sur le régime des aliénés – à l'époque –, délinquants anormaux, interdiction légale, solutions à la dévolution des biens appartenant à des personnes dont un des héritiers est déficient mental), le traité présentait, comme il fut dit, un « intérêt considérable » pour la pratique.

Une première actualisation a été réalisée en 1998, qui, pour l'essentiel, a intégré le commentaire de la loi du 18 juillet 1991 relative à l'administration provisoire des biens appartenant à un majeur (C. civ., art. 488*bis*).

Monsieur Marchal, qui a accédé entre-temps à la qualité de Premier président émérite de la Cour de Cassation, signe aujourd'hui une troisième édition de son traité.

A l'attention des praticiens, on épinglera plus particulièrement dans ce nouveau commentaire une remarquable synthèse de la loi du 29 avril 2001 modifiant diverses dispositions en matière de tutelle des mineurs, en tant qu'applicable à plusieurs des incapacités visées. L'examen des articles 488*bis* – A à K, très sollicités en pratique, a été complètement repensé au vu des modifications législatives intervenues, mais également des nombreuses études doctrinales et décisions jurisprudentielles publiées. Enfin, le dernier chapitre du traité relatif à la dévolution des biens appartenant à des personnes dont un héritier est déficient mental s'est enrichi des évolutions et réflexions des professeurs et praticiens toujours très interpellés par le problème. Et tout ceci, n'est qu'un bref aperçu de ce commentaire particulièrement riche.

Un formulaire détaillé complètera sous peu cette publication. Il a été rédigé par Madame Lorette Rousseau et se trouve actuellement sous presse.

Pour un classement correct dans la collection, prendre :

Classeur *Tome I – Les personnes 4**

Retirer l'ancienne version du traité (1998) et la remplacer par le présent envoi.

DROITS DE SUCCESSION ET DE MUTATION PAR DÉCÈS TAXE COMPENSATOIRE DES DROITS DE SUCCESSION

(Classeur I)

n^{os} 1 à 385

par

André CULOT

Conseil fiscal droits d'enregistrement et de succession

avec la collaboration de

Christine GAIONI

*Inspecteur principal
(documentation patrimoniale)*

Philippe DE PAGE

*Chargé de cours à l'U.L.B.
Directeur de la licence en Notariat de l'U.L.B.
Membre du Comité d'Etudes et de Législation/FRNB
Avocat*

Bénédicte HUTS

Conseiller fiscal

Joëlle LARDINOIS

Premier attaché des Finances

La dernière actualisation du classeur I du traité des «Droits de succession» a été publiée en 1996 (outre quelques feuillets nouveaux envoyés en 1999). Depuis lors, ce sont surtout les législations régionales (classeur IV) qui ont subi l'impact d'une législation foisonnante.

Une refonte du commentaire général s'avérait cependant nécessaire pour tenir compte de plusieurs lois nouvelles, sur le plan civil notamment, en rapport direct avec les droits de succession, pour intégrer l'abondante jurisprudence tant administrative que judiciaire, enfin pour étayer ou amender les opinions doctrinales exposées au vu des publications les plus récentes.

Les auteurs ont profité de cette actualisation pour essayer d'apporter une meilleure visualisation à leur commentaire en adaptant la présentation et les applications proposées.

Ce faisant, ils ont tenté d'accomplir un travail scientifique objectif, qui donne un reflet de toutes les tendances existantes. Plusieurs parties du commentaire ont ainsi été soumises à l'examen de lecteurs extérieurs, attentifs et spécialisés, de façon à ce que ce traité, qui est très utilisé, demeure un outil de travail complet et fiable.

La mise à jour du classeur II se trouve dès à présent en chantier.

Pour un classement correct dans la collection, suivre les étapes suivantes :

Classeur Tome XV – Droit fiscal – Droits de succession *

- Retirer définitivement le contenu du classeur, mais conserver les pages 15 à 52/14 (partie de la table française) et les pages 67 à 114/6 (partie de la table néerlandaise).
- Prendre le présent envoi et insérer les pages 1 à 412 (*art. 1 à 6*).
- Incorporer les pages (anciennes) 15 à 52/14 (suite de la table française) et les pages (anciennes) 67 à 114/6 (suite de la table néerlandaise), à leurs places respectives.

Classeur Tome XV – Droit fiscal – Droits de succession **

- Retirer du classeur les pages 727 à 942 (*art. 27 à 106*) et les garder provisoirement.
- Au début du classeur, à la place des pages cartonnées blanches, insérer la nouvelle page de garde cartonnée verte (2007) et les pages 413 à 576 (*art. 7 à 14*), objet du présent envoi.

- A la suite de celles-ci, insérer la nouvelle page de garde cartonnée verte (1999) (qui précède ainsi les anciennes pages 489 à 726 – *art. 15 à 26*).

Classeur *Tome XV – Droit fiscal – Droits de succession* ***

- Retirer les pages 1151 à 1419 (*art. 107 à 160*) et les garder provisoirement.
- Retirer les pages cartonnées blanches du début de classeur.
- Insérer la nouvelle page cartonnée verte (1999) jointe à l’envoi, puis les pages 727 à 942 (*art. 27 à 106*), retirées du classeur **.

Classeur *Tome XV – Droit fiscal – Droits de succession* ****

- Retirer les pages 1549 à 1746 mais conserver, à leur place, les pages 1573 à 1575 (bibliographie).
- Insérer, à sa place, la page «1549-1572», jointe au présent envoi.
- Au début du classeur, après la page de Direction (cartonnée blanche), insérer la nouvelle page cartonnée verte (1999), jointe à l’envoi, puis placer les pages 1151 à 1420 (*art. 107 à 160*), retirées du classeur ***.

Pour un récapitulatif des manipulations effectuées pour ce livre II du tome XV, reportez-vous à «l’état» inséré au début du classeur I «Droit fiscal – Droits de succession»*

LES IMPÔTS SUR LES REVENUS (en rapport avec la pratique notariale)

Plan général et tableau d’indexation

Outre le plan général des matières commentées et à commenter dans le livre IV (Impôts sur les revenus) du tome XV, ce livret propose un tableau indexé des montants cités dans le Code, et auxquels renvoient les différentes parties du traité.

Le présent livret est à insérer dans le classeur *Tome XV – Droit fiscal* **, à la place du précédent.

Le présent envoi sera intégré sur le site internet du Répertoire Notarial dans les prochaines semaines.

pour rappel : voy. <http://rni.larcier.be>

(si vous avez perdu votre code d’accès au site Rni ou si vous rencontrez des problèmes de classement de votre collection, vous pouvez contacter Martine De Vos au 010/48.25.70)

À PARAÎTRE PROCHAINEMENT

Formulaire des incapables majeurs

Formulaire des Testaments-Forme

Emploi des langues

Bail commercial

A. JACOBS M. JEZIERSKI
Editeur adjoint Directeur éditorial
LARCIER
Editions

M. RENARD-DECLAIRFAYT
G. de LEVAL
J.-Fr. TAYMANS
Directeurs